

Communiqué de presse

Trois Prix des médias 2017 de la Fédération Suisse des Avocats (FSA)

Un voyage journalistique passionnant du mythe à la réalité

Lucerne, le 15 juin 2017. La journaliste Regula Zehnder reçoit le premier Prix des médias de la Fédération Suisse des Avocats (FSA) pour son reportage radiophonique «*Tatort Märchen*» (des contes analysés comme scènes de crime). Deux deuxième prix *ex aequo* sont attribués à Pascale Burnier du journal 24 heures pour une chronique judiciaire classique exemplaire et à Claudia Senn pour son reportage paru dans *Annabelle* «*Sie nahm das Kind einfach mit*» (Elle a tout simplement emmené l'enfant avec elle).

La FSA qui remet le prix a pour but, entre autres, de promouvoir une information objective au public sur l'état et les valeurs du droit suisse ainsi que les tribunaux. A cette fin, la Fédération décerne tous les deux ans le Prix des médias dotés au total de 10'000 francs. Le jury est présidé par Franz Steinegger, avocat, ancien Conseiller national et ancien président du Conseil d'administration de la NZZ. «Les trois lauréats du Prix ont toutes réussi leur effort d'approfondissement et de réflexion dans leur travail», c'est ainsi que celui-ci présente le palmarès de cette année. En 2017, la dotation s'élève à 4'000 francs pour le Premier Prix et à 3'000 francs pour chacun des deuxième prix.

Un jugement très dur contre la belle-mère de Blanche-Neige

«Une triple tentative sournoise de meurtre»: Dans l'émission récompensée, «*Tatort Märchen*», on analyse comment les méchancetés de la belle-mère de Blanche-Neige seraient jugées du point de vue du droit pénal. Et qu'arriverait-il à Gretel, qui a mis la sorcière dans le four? La légitime défense est la réponse dans l'émission diffusée sur Radio SRF2. Pour l'avocate et membre du jury Miriam Mazou, le reportage impressionne par «son originalité et son contenu très informatif. Regula Zehnder emmène ses auditrices et ses auditeurs dans un voyage passionnant, dans lesquels les mythes deviennent réalité.»

Un modèle de chronique judiciaire classique

La journaliste Pascale Burnier est en prise avec la réalité. Elle fréquente depuis plusieurs années les salles d'audience suisses pour le journal 24 heures. Elle a mis en lumière la spectaculaire «Affaire Marie» dans une série de reportages, interviews, observations, réflexions. Cette jeune femme de 19 ans a été enlevée et assassinée par un homme qui n'était pas en prison au moment fatal en raison d'un allègement de l'exécution douze ans après avoir été déclaré coupable de meurtre. Pour Michael Schweizer, responsable du service judiciaire de la SRG SSR, Pascale Burnier a «réussi à écrire un modèle de chronique judiciaire classique grâce à son journalisme laissant de la distance, correct sur le plan du droit et donc instructif.»

„Sie nahm das Kind einfach mit“: Elle a tout simplement emmené l'enfant avec elle

Une dentiste désire vainement un enfant. Elle enlève un bébé rom abandonné dans un hôpital pour enfant d'Europe de l'Est. Elle purge maintenant une longue peine de prison alors que sa famille est chez elle en quête de normalité. L'auteur d'*Annabelle*, Claudia Senn ne prend parti pour rien ni personne dans son reportage «*Sie nahm das Kind einfach mit*». Selon Martin Hofer, membre du jury et ancien rédacteur en chef de *10vor10* et du *Sonntagsblick*, c'est justement cette position journalistique exemplaire qui fait forte impression: «Claudia Senn renonce à tout jugement. Elle veut

présenter ce qui s'est passé, et la situation factuelle telle qu'elle est. Elle renonce à "ouvrir la voie", à inviter les lecteurs à ce à quoi ils doivent penser.»

Les articles en compétition récompensés par le Prix des Médias FSA:

- *Regula Zehnder: «Tatort Märchen»*, diffusé le 7 décembre 2015 sur Radio SRF2
www.srf.ch/sendungen/kontext/tatort-maerchen-eine-juristische-und-medizinische-analyse
- *Pascale Burnier: reportages dans 24 heures à partir du 7 mars 2016 dans le cadre du procès pour meurtre de Claude D. devant le Tribunal pénal de Renens*
- *Claudia Senn: «Sie nahm das Kind einfach mit»*, *Annabelle* 13/15, 31 août 2016, pages 28 à 38

La Fédération Suisse des Avocats

La Fédération Suisse des Avocats (FSA) est l'organisation professionnelle nationale des avocats indépendants en Suisse. La FSA s'engage depuis 1898 pour la notoriété, les droits et les intérêts des avocats suisses, ainsi que pour l'indépendance de la profession d'avocat. La Fédération compte environ 10'000 membres. Tous les membres des 24 ordres des avocats cantonaux sont membres de l'organisation faîtière nationale. La FSA s'engage notamment pour la formation continue de ses membres, entre autres en organisant le congrès des avocats qui se tient tous les deux ans. Par ailleurs, en tant que représentante officielle des avocats suisses, la FSA fait entendre sa voix dans le cadre de la procédure législative de la Confédération. L'engagement de la FSA pour le perfectionnement du droit et le fonctionnement de la justice lui tient beaucoup à cœur. La Fédération agit dans l'intérêt des justiciables et de l'Etat de droit.

www.sav-fsa.ch

Téléchargements à l'adresse www.sav-fsa.ch/fr/aktuell/news.html

- Communiqué de presse
- Eloges des lauréates du Prix des médias de la FSA

Contacts

Martin Hofer
Membre du jury
martin.hofer@farner.ch
M 079 447 99 21

René Rall
Secrétaire général de la FSA
rene.rall@sav-fsa.ch
M 078 838 06 06